



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-huitième session**

Tbilissi (Géorgie), 15-18 septembre 2008

EUR/RC58/R8
17 septembre 2008
82184
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

**Stratégies de modification des comportements et santé :
le rôle des systèmes de santé**

Le Comité régional,

Rappelant la résolution EUR/RC55/R8 sur le renforcement des systèmes de santé européens dans le prolongement de la Stratégie de pays du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe « Adapter les services aux nouveaux besoins », qui priait les États membres d'élaborer leurs objectifs de politique en s'inspirant des valeurs et principes de l'OMS adoptés par les États membres, conjugués à des processus transparents de suivi et d'évaluation ;

Rappelant la résolution EUR/RC56/R2 sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles dans la Région européenne de l'OMS ;

Reconnaissant les engagements pris par les États membres et les activités en cours dans le cadre de la Stratégie européenne pour la lutte antitabac (EUR/RC52/R12), le Cadre de la politique en matière d'alcool dans la Région européenne de l'OMS (EUR/RC55/R1), le Deuxième Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle (EUR/RC57/R4), le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe (EUR/RC54/R3) et la Stratégie européenne pour la santé et le développement des enfants et des adolescents (EUR/RC55/R6) ;

Rappelant la résolution WHA53.17 de l'Assemblée mondiale de la santé sur la stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles, les résolutions WHA56.1 sur la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et WHA58.26 sur les problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool, ainsi que les résolutions EB117.R9 du Conseil exécutif sur la promotion de la santé à l'heure de la mondialisation et WHA61.4 sur les stratégies de réduction de la consommation nocive d'alcool) ;

Reconnaissant que les études épidémiologiques suggèrent que les facteurs de risque liés au comportement sont devenus les principales causes de morbidité et de mortalité dans la Région européenne de l'OMS et tenant compte des informations factuelles selon lesquelles les comportements de santé individuels ne peuvent être considérés de façon isolée, étant donné que ceux-ci sont dans la plupart des cas inextricablement liés aux déterminants sociaux de la santé ;

Ayant présentes à l'esprit les discussions et les observations de la cinquante-huitième session du Comité régional sur les enseignements tirés et les moyens concrets de renforcer les systèmes de santé et les rôles des ministères de la Santé et des gouvernements ;

Ayant examiné les documents établis en vue de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur les systèmes de santé : « Systèmes de santé, santé et prospérité » ;

Ayant examiné le document EUR/RC58/10 sur les stratégies de modification des comportements et la santé : le rôle des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS :

1. **FÉLICITE** le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe d'avoir sensibilisé l'opinion, au cours des dernières années, à un certain nombre de questions de santé intersectorielles telles que la Convention-cadre pour la lutte antitabac, le Règlement sanitaire international, l'environnement et la santé, et la lutte contre l'obésité, ainsi qu'à la santé publique dans son ensemble ;
2. **RECONNAÎT** les efforts déployés par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ces dernières années afin de fournir des orientations et une direction stratégique dans ces domaines, tout en établissant le lien avec l'amélioration des systèmes de santé dans les États membres de la Région européenne de l'OMS ;
3. **DEMANDE INSTAMMENT** aux États membres de poursuivre leur collaboration dans le cadre de la Stratégie de pays du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe :
 - a) en définissant les domaines qui présentent un intérêt particulier sur le plan de la santé publique (comme le sevrage tabagique, une activité physique accrue, un régime alimentaire

équilibré et la réduction au minimum de la consommation nocive d'alcool) et pourraient faire l'objet d'initiatives (même limitées) conformément aux modalités présentées dans le document EUR/RC58/10 ;

- b) en utilisant les moyens d'action et les stratégies nécessaires, tels que les règlements, l'éducation, les techniques de motivation, la fourniture de conseils à des individus ou à des groupes et le renforcement des capacités des communautés, selon les besoins, afin de favoriser de façon synergique la réalisation des buts relatifs aux systèmes de santé ;
- c) en prenant des mesures pour mettre en place une ou plusieurs équipes spéciales chargées d'étudier, conformément à des mandats clairs, les politiques concernant la santé de la population et les soins aux particuliers, ainsi que les stratégies relatives à la modification des comportements dans le contexte du système de santé, et de définir les rôles et les responsabilités respectifs des ministères de la Santé et de toutes les autres parties prenantes dans les domaines de la gouvernance, du financement et de la fourniture des services, y compris d'autres secteurs, si nécessaire, en vue d'une collaboration intersectorielle ;
- d) en facilitant l'accès, à l'échelon national, aux informations disponibles se rapportant à la modification des comportements dans la Région européenne de l'OMS, afin de favoriser la comparabilité et de faciliter la reproduction d'interventions réussies dans d'autres contextes ;
- e) en veillant à ce que de telles expériences soient correctement évaluées sur les plans du rapport qualité-prix, de la responsabilité et de la transparence, afin de recueillir des informations factuelles sur le coût et l'efficacité de la modification des comportements, tout en favorisant une interdépendance plus systématique avec les systèmes de santé et la fonction de direction ;

4. PRIE le directeur régional :

- a) de faciliter l'échange et le partage des expériences entre les États membres en ce qui concerne les études de cas et les projets de démonstration dans le domaine de la modification des comportements dans la Région européenne de l'OMS et au-delà, afin de recueillir des informations sur les facteurs cruciaux liés au système de santé qui jouent un rôle et de permettre de tirer des enseignements et de reproduire des interventions réussies ;
- b) de s'employer à aider, à leur demande, les ministères de la Santé à renforcer leurs compétences en matière de modification du comportement, y compris des politiques et stratégies multisectorielles coordonnées au sein de leurs systèmes de santé ;
- c) de préparer la Région européenne de l'OMS aux prochains débats de la Soixante-deuxième Assemblée mondiale de la santé sur le rapport de la Commission sur les déterminants sociaux de la santé et le Plan d'action pour la lutte mondiale contre les maladies non

transmissibles (résolution WHA61.14 de l'Assemblée mondiale de la santé sur la lutte contre les maladies non transmissibles : mise en œuvre de la stratégie mondiale) et au prochain débat que la Soixante-troisième Assemblée mondiale de la santé consacrerà à la stratégie mondiale de réduction de la consommation nocive d'alcool (résolution WHA61.4 de l'Assemblée mondiale de la santé sur les stratégies de réduction de la consommation nocive d'alcool ;

- d) de favoriser une évaluation fiable et méthodologiquement bien fondée des progrès accomplis aux échelons national et européen dans ce domaine (santé de l'individu et de la population, charge de morbidité, dépenses de santé et facteurs essentiels de réussite en matière d'établissement d'un lien entre théorie et pratique) ;
- e) d'étudier, avec les États membres pour lesquels ce domaine présente un intérêt particulier, les principales implications pour les systèmes de santé et, plus largement, l'intervention des pouvoirs publics ;
- f) de rendre compte au Comité régional en 2015 du soutien apporté aux États membres par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et des progrès accomplis par les États membres dans l'action menée pour donner suite à la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur les systèmes de santé, tenue à Tallinn en 2008.